



# BULLETIN D'INFORMATION SUR VOS AVANTAGES SOCIAUX

Division scolaire franco-manitobaine – PERSONNEL ENSEIGNANT  
SEPTEMBRE 2023

Les régimes d'avantages sociaux des employés des écoles publiques du Manitoba (EÉPM) contribuent à la santé et au bien-être de tous nos membres et de leurs familles. Nous les révisons chaque année pour nous assurer qu'ils continuent à offrir les avantages qui comptent le plus pour vous à un coût concurrentiel. Ce bulletin contient de l'information importante sur les modifications des primes et des régimes pour l'année qui vient. Consultez le site [www.mpsebp.ca](http://www.mpsebp.ca) pour connaître les détails de l'information présentée ici et des garanties en général.

## New in 2023!

### Le Régime d'assurance-médicaments du Manitoba couvre maintenant la surveillance de la glycémie – votre régime d'avantages a été ajusté en conséquence

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2023 :

- Les systèmes de surveillance instantanée et continue de la glycémie pour les membres atteints de diabète de type 1 ou 2 sont couverts si le traitement comprend à la fois de l'insuline basale et de l'insuline en bolus ou une pompe à insuline.
- Les demandes de règlement de ces produits seront prises en compte dans la franchise du membre pour le Régime d'assurance-médicaments.

## New for 2024!

### Garantie accrue pour les frais d'exécution d'ordonnance en pharmacie

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

- Le plafond des frais d'exécution d'ordonnance en pharmacie passera de 7 \$ à 10 \$.
- Ce changement important permettra un remboursement accru dans le cas des pharmacies dont les frais d'exécution d'ordonnance sont élevés.

### CONSEIL PRO : Payez moins pour vos ordonnances à Express Scripts Canada ou Costco

Faites exécuter vos ordonnances admissibles dans les pharmacies Express Scripts Canada ou Costco et recevez un **remboursement des médicaments de 90 % par ordonnance**, plutôt que de 80 % dans d'autres pharmacies.



## Assurance vie collective

À compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023, les primes d'assurance vie collective augmenteront légèrement, de 0,023 \$ par tranche de 1 000 \$ de garantie.

Rappelez-vous que **votre employeur couvre le coût correspondant à 1 fois le salaire**. Si un membre touche un salaire annuel de 95 000 \$ et que sa garantie est de 2 fois le salaire annuel, sa prime mensuelle augmentera de 2,19 \$ (hors taxe). La prime augmentera de 2,19 \$ pour chaque niveau de couverture additionnel au-delà de 2 fois le salaire, comme dans l'exemple ci-dessous.

Niveau de couverture choisi	Coût additionnel par mois pour le membre (hors taxe)
2 x le salaire annuel (190 000 \$)	2,19 \$
5 x le salaire annuel (475 000 \$)	8,74 \$

EÉPM s'engage à négocier la meilleure couverture possible pour ses membres et à veiller à ce que les taux de primes demeurent concurrentiels.

## Vous devez modifier votre garantie d'assurance vie collective?

Lorsque vous **vivez un événement marquant admissible**, vous avez 90 jours pour modifier votre garantie. Si vous augmentez votre garantie d'assurance vie collective dans la période de 90 jours précédant ou suivant un événement marquant, vous n'avez pas à soumettre de preuve médicale d'assurabilité. Pour que votre nouvelle garantie entre en vigueur, vous devez travailler activement.

### Exemples d'événements marquants admissibles :

- mariage légitime ou union de fait\*
- naissance ou adoption d'un **premier** enfant
- décès du conjoint ou de la conjointe
- divorce ou fin d'une union de fait
- perte de la garantie offerte par le régime du conjoint ou de la conjointe

\* Un conjoint ou une conjointe de fait est la personne avec laquelle vous vivez dans une relation conjugale depuis au moins un an.



## Assurance vie familiale

Les primes d'assurance vie familiale demeurent inchangées pour la prochaine année du régime. **Rappel :** La garantie d'assurance vie familiale peut être ajoutée sans preuve médicale d'assurabilité dans les 90 jours précédant ou suivant l'arrivée de la première personne à charge.



## Assurance accidents

Les primes d'assurance accidents demeurent inchangées pour la prochaine année du régime. **Rappel :** En septembre de chaque année, vous pouvez souscrire l'assurance accidents ou en augmenter la garantie pour vous ou vos personnes à charge. Aucune preuve d'assurabilité n'est exigée.

Vous pouvez également le faire dans les 90 jours d'un événement marquant (défini à la première page) ou au moment où vous demandez et obtenez l'autorisation d'autres avantages.

**Vous voulez modifier votre garantie d'assurance accidents?**

**Demandez le formulaire de souscription à l'administrateur de la paie.** La nouvelle garantie s'applique dès la date de réception de la demande par l'administrateur.

**Vous devez soumettre la demande au plus tard le 30 septembre 2023.**



## Primes d'assurance maladie

Les primes mensuelles suivantes pour l'assurance maladie entrent en vigueur le **1<sup>er</sup> septembre 2023 :**

	Personne de moins de 65 ans	Personne de 65 ans ou plus
	Paie sur 12 mois	Paie sur 12 mois
<b>Célibataire :</b>	76,50 \$ (hausse de 3,00 \$)	98,60 \$ (hausse de 3,00 \$)
<b>Famille :</b>	158,50 \$ (hausse de 6,25 \$)	202,70 \$ (hausse de 6,25 \$)



## Primes d'assurance soins dentaires

Les primes mensuelles suivantes pour l'assurance soins dentaires entrent en vigueur le **1<sup>er</sup> septembre 2023 :**

	Paie sur 12 mois
<b>Célibataire :</b>	33,00 \$ (inchangée)
<b>Couple :</b>	63,50 \$ (inchangée)
<b>Famille :</b>	114,50 \$ (inchangée)

Nom du fournisseur	Ressources accessibles en ligne	Site Web
<b>Site Web des régimes d'avantages sociaux des EÉPM</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Accès aux sommaires des garanties d'assurance maladie et d'assurance soins dentaires, classées par division scolaire, et information sur l'assurance vie et l'assurance accidents</li> <li>▶ Sommaires des garanties, montants maximums raisonnables et habituels pour les soins paramédicaux, calculateur de primes d'assurance vie, bulletins d'information, information pour les personnes retraitées</li> </ul>	<a href="http://www.mpsebp.ca">www.mpsebp.ca</a>
<b>Site des adhérents du régime de la Croix-Bleue</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Solde des montants de garantie pour l'année en cours, soumission en ligne des demandes de règlement, inscription au dépôt direct, accès à la carte d'identité</li> <li>▶ Gestion en tout temps de vos garanties grâce à l'application mobile mybluecross®</li> </ul>	<a href="http://www.mb.bluecross.ca">www.mb.bluecross.ca</a>
<b>Express Scripts Canada (ESC) Pharmacy®</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Réduction de vos dépenses grâce à un remboursement de 90 % (contre 80 %) quand vous faites exécuter des ordonnances admissibles par ESC</li> <li>▶ Inscription à la livraison à domicile des médicaments d'entretien pour maladies chroniques</li> <li>▶ Gestion des ordonnances de médicaments d'entretien et calendrier de renouvellements automatiques</li> </ul>	<a href="https://pharmacy.express-scripts.ca/manitoba-public-school-employees">https://pharmacy.express-scripts.ca/manitoba-public-school-employees</a>
<b>Pharmacie Cosco</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Remboursement de 90 % (contre 80 %) quand vous faites exécuter des ordonnances admissibles par Costco</li> <li>▶ Adhésion à Costco non requise pour faire exécuter vos ordonnances</li> <li>▶ Services en ligne et livraison à domicile offerts</li> </ul>	<a href="http://www.costcopharmacy.ca">www.costcopharmacy.ca</a>